

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**MED-25-3 Finale**

12 avril 2016

**Conférence permanente du Conseil de l'Europe  
des ministres de l'Education**

**« L'EDUCATION : UNE OPTION SÛRE POUR LA  
DEMOCRATIE »**

**« Le développement d'un cadre de référence des  
compétences nécessaires à une culture de la  
démocratie »**

**25<sup>e</sup> session**

Bruxelles, 11-12 avril 2016

**Déclaration finale sur le thème de la Conférence**

**Point 3.1**

Nous, ministres de l'Education, réunis à Bruxelles à l'occasion de la 25<sup>e</sup> session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe,

1. Réaffirmant notre engagement envers les valeurs européennes communes que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit ;

2. Considérant la Convention culturelle européenne (STE n<sup>o</sup> 18);

3. Conscients des défis particuliers auxquels l'Europe doit faire face, notamment le terrorisme et l'extrémisme violent, la hausse exponentielle du nombre de réfugiés et de migrants arrivant en Europe, le sentiment exacerbé de l'état de crise, la montée du populisme et la mise en péril des valeurs démocratiques en réaction à ce sentiment de crise ;

4. Nous référant à la Déclaration et au Plan d'action adoptés à la 125<sup>e</sup> session du Comité des Ministres (Bruxelles, 19 mai 2015) sur *La lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme* selon lesquels « l'éducation offre le meilleur moyen de mieux comprendre la 'culture démocratique' » ;

5. Rappelant que notre Conférence ainsi que le Cadre de référence des compétences nécessaires à la culture de la démocratie font partie des mesures prévues dans ce Plan d'action ;

6. Nous référant au Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019 lancé par le Comité des Ministres le 16 mars 2016);

7. Nous référant à la Déclaration de la 24<sup>e</sup> session de notre Conférence tenue à Helsinki (26-27 avril 2013) qui a appelé le Comité des Ministres à charger le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) d'« envisager d'élaborer des descripteurs et un cadre de référence pour aider les Etats membres à mettre en œuvre une éducation aux compétences pour la démocratie et le dialogue interculturel » ;

8. Rappelant également que la préparation à une vie de citoyens actifs dans des sociétés démocratiques est l'un des buts principaux de l'éducation<sup>1</sup> et que « l'un des objectifs fondamentaux de toute éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme n'est pas seulement d'apporter aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension mais aussi de renforcer leur capacité d'action au sein de la société pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit »<sup>2</sup> ;

9. Nous référant à la Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux Etats membres en vue d'assurer une éducation de qualité dans laquelle le Comité des Ministres considère que l'éducation est essentielle au développement de la culture démocratique sans laquelle les institutions et sociétés démocratiques ne peuvent fonctionner ;

10. Nous référant à la Déclaration de la 23<sup>e</sup> Session de notre Conférence à Ljubljana (4-6 juin 2010), qui a appelé le Comité des Ministres « à reconnaître le rôle fondamental des enseignants comme agents de changement dans le processus de construction et la gestion de sociétés démocratiques durables, respectueuses des droits de l'homme et de la diversité » ;

---

<sup>1</sup> Recommandation CM/Rec(2007)6 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche, paragraphe 5.

<sup>2</sup> Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, paragraphe 5.g.

11. Considérant qu'au vu des débats de notre Conférence, l'un de nos BUTS PRINCIPAUX est de renforcer, dans et par l'éducation, la culture de la démocratie chez les nouvelles générations européennes en tant que condition préalable essentielle à la construction de sociétés démocratiques solidaires et durables;

12. *Convenons* d'un commun accord des OBJECTIFS STRATÉGIQUES ci-après en matière d'éducation :

13. Faire de la préparation à l'éducation et à la formation pour une citoyenneté démocratique active tout au long de la vie de tous les apprenants une marque de la qualité des systèmes éducatifs européens et l'un de nos éléments de réponse essentiels aux défis auxquels l'Europe doit faire face aujourd'hui;

14. Permettre à tous les apprenants dans les contextes d'éducation et de formation d'acquérir les compétences nécessaires (valeurs, attitudes, aptitudes, connaissances et compréhension critique) afin qu'ils puissent participer en qualité de citoyens actifs à la vie de sociétés démocratiques et plurielles et accroître leurs chances de réussir leur parcours professionnel ;

15. *Nous félicitons* de l'élaboration par le Conseil de l'Europe du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie et prenons l'engagement de contribuer à atteindre les objectifs stratégiques précités en adoptant une série de MESURES/INITIATIVES ;

16. Les objectifs, principes et politiques exposés ci-dessous doivent être appliqués en tenant dûment compte des structures constitutionnelles de chaque Etat membre ;

17. *Nous engageons*, par conséquent :

18. A renforcer la démocratie dans la vie et la culture des établissements scolaires et universitaires ;

19. à lancer la prochaine phase de la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie conçu par le Conseil de l'Europe en soutenant son expérimentation aux niveaux national, régional et européen tout en accordant une attention particulière au développement des compétences appropriées chez les enseignants et à la mise en place de cadres institutionnels favorisant de telles initiatives ;

20. à accroître l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) à tous les niveaux d'éducation et de formation et pour tous les individus, notamment :

- a) en renforçant son statut dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation ;
- b) en aidant les Etats membres, en tenant compte de leurs réalités nationales, à se référer au Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie et à s'en inspirer, en particulier lors de la révision des programmes scolaires ;
- c) en veillant à ce qu'il y ait des outils et instruments appropriés pour s'assurer que les compétences démocratiques sont bien acquises, exercées et évaluées au sein des établissements scolaires et/ou au niveau national ;

21. à soutenir l'action du Conseil de l'Europe s'agissant de développer l'éducation à la citoyenneté numérique conformément au Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie ;

22. à appuyer l'élaboration d'une stratégie à long terme pour une approche plus cohérente et globale de l'ECD/EDH au niveau européen :

- a) à demander au Conseil de l'Europe d'assumer un rôle régional pour mesurer les avancées vers des objectifs à long terme en matière d'ECD/EDH, conformément aux efforts déployés au niveau mondial pour atteindre la Cible 4.7 de l'ODD 4 de l'Agenda 2030 ;
- b) en fournissant des éléments factuels d'appréciation et des données en matière d'ECD/EDH sur lesquels fonder de nouvelles recommandations pratiques ;
- c) en mettant en commun des pratiques efficaces et novatrices en termes de contenus, de formations et de lignes directrices résultant de mécanismes d'application dynamiques au niveau national ;

23. à orienter les politiques en matière d'enseignement supérieur, et en particulier les politiques de formation des enseignants, de manière à ce qu'elles contribuent aux pratiques efficaces et novatrices destinées à favoriser la culture de la démocratie et la participation des élèves/étudiants ;

24. à étudier les mesures politiques permettant de prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation ainsi que leur pertinence directe pour la mission fondamentale de l'éducation et de ses acteurs et à évaluer leurs effets à long terme ;

25. *Appelons* le Comité des Ministres à CHARGER le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE), sur la base des résultats obtenus dans le cadre de son programme d'activités et dans le but de pérenniser ces résultats à l'échelon européen :

26. de veiller à ce que les objectifs stratégiques de cette 25<sup>e</sup> session se retrouvent dans les futurs programmes d'activités du Conseil de l'Europe (2018-2021) ;

27. d'aider les Etats membres à étudier et appliquer le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie dans leurs systèmes éducatifs nationaux, notamment en testant des descripteurs et en proposant des orientations pour élaborer les programmes scolaires, mettre en œuvre des stratégies d'enseignement et d'apprentissage et utiliser des outils d'évaluation appropriés, selon les besoins et en concertation avec la communauté éducative ;

28. d'étudier la possibilité d'élaborer un Portfolio européen des compétences démocratiques et d'assurer la participation à ce processus de l'ensemble des acteurs concernés et, en particulier, des élèves/étudiants de tous âges et des enseignants ;

29. de renouveler le réseau de coordinateurs nationaux responsables de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme afin de renforcer sa contribution pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques et actions concrètes exposés dans la présente Déclaration ;

30. de promouvoir une meilleure utilisation des instruments, outils et matériels pédagogiques conçus au cours de la dernière décennie par les organes du Conseil de l'Europe spécialisés dans l'éducation et dans d'autres secteurs pertinents tels que la jeunesse ;

31. d'étudier les moyens d'accroître la portée de ces ressources et de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme ;

32. d'établir des principes directeurs pour aider les autorités nationales à mettre en place des politiques d'éducation à la citoyenneté numérique afin de s'attaquer aux problèmes

d'apprentissage, de répondre aux besoins des élèves/étudiants pour travailler de manière responsable dans des environnements en ligne , ouverts et coopératifs ;

33. de contribuer, dans une perspective européenne, au développement d'une éducation globale à la citoyenneté, y compris une éducation au développement durable, et d'assumer un rôle de coordination fondé sur les résultats de l'application de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

34. Reconnaissant que, compte tenu des défis que doivent relever les sociétés d'aujourd'hui, la réalisation de nos objectifs stratégiques passe par un investissement plus ciblé dans l'éducation et un soutien accru à ce secteur. Pour y parvenir, il est essentiel de coordonner l'action des partenaires de manière à exploiter au mieux les ressources et à garantir la complémentarité ;

35. Relevant que le Conseil de l'Europe coopère avec tout un ensemble de partenaires pour aider les Etats parties à la Convention culturelle européenne à adapter leur système éducatif de façon à renforcer considérablement l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme ;

36. *Invitons*, par conséquent, le Conseil de l'Europe :

37. à renforcer sa coopération avec ses partenaires stratégiques afin de soutenir davantage les réformes de l'éducation dans les Etats membres. Ces partenaires comprennent notamment :

- a) les gouvernements nationaux, les ministères concernés, les parlements nationaux et les autorités locales ;
- b) les institutions de l'Union européenne, s'agissant notamment de promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux valeurs fondamentales, d'encourager les compétences sociales et civiques et la compréhension interculturelle, de lutter contre les discriminations et d'œuvrer en faveur d'un cadre d'apprentissage ouvert à tous ;
- c) le système des Nations Unies et ses agences, en particulier l'UNESCO dans le cadre de son travail en faveur de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de la prévention de l'extrémisme violent;
- d) les réseaux professionnels (en particulier dans les secteurs de l'enseignement scolaire et supérieur), les établissements d'enseignement supérieur, le Centre européen Wergeland et les donateurs nationaux et internationaux.

38. *Appelons* les différentes instances du Conseil de l'Europe, telle que le Secrétaire Général, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Commissaire aux droits de l'homme, les instances chargées des traités anti discrimination et la Conférence des OING, à renforcer leur coopération dans le domaine de l'éducation.

39. *Remercions chaleureusement* la Belgique d'avoir organisé cette session.